

Création de tarifs d'abonnement pour les deux roues motorisés dans les parkings Mairie et Marché Beaux-Arts

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : Actuellement, des deux roues motorisés stationnent au niveau - 2 du parc Mairie, parfois de manière anarchique, sans acquitter d'abonnement.

Pour remédier à cette situation, il est proposé de créer un tarif de stationnement pour les deux roues motorisés aux parcs Mairie et Marché Beaux-Arts.

La grille tarifaire des abonnements de ces véhicules serait calée sur celle des voitures particulières et correspondrait à 35 % du montant proposé pour les véhicules particuliers, plusieurs motos pouvant stationner sur une place de stationnement voiture.

Les places qui leur seront réservées seront situées à proximité des locaux d'accueil des parcs Mairie et Marché Beaux-Arts. Les détenteurs de deux roues motorisés pourront bénéficier de ces tarifs à condition de respecter les places réservées à cet usage. En complément, un service sera proposé aux motards : la consigne gratuite pour casques et équipements.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Type d'abonnements	Tarifs en vigueur pour les abonnements mensuels véhicule	Tarifs proposés pour les abonnements mensuels deux roues motorisés	Conditions d'utilisation identiques pour les véhicules et les deux roues motorisés
Abonnement résident nuit	30,50 €	10 €	Valable de 17 H à 9 H du lundi au vendredi et 24 H/24 H samedi, dimanche et jours fériés.
Abonnement résident permanent	58 €	20 €	Valable 24 H/24 H tous les jours
Abonnement limité 7 jours	19,50 €	7 €	Valable 24 H/24 H
Abonnement limité 15 jours	30,50 €	10 €	Valable 24 H/24 H
Abonnement affaire du lundi au vendredi	58 €	20 €	Valable de 7 H à 20 H
Abonnement affaire du mardi au samedi	58 €	20 €	Valable de 7 H à 20 H
Abonnement affaire du lundi au samedi	74 €	25 €	Valable de 7 H à 20 H
Abonnement affaire permanent	102,50 €	35 €	Valable 24 H/24 H tous les jours

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces tarifs qui entreraient en vigueur au 1^{er} mars 2005.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : On pense aux abonnements, c'est une bonne idée mais on ne pense pas au tarif à l'heure, il n'y a pas de possibilité pour les deux roues.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : A-t-on déjà fait une étude pour savoir combien de propriétaires de deux roues seraient intéressés par ce type de parking ? Parallèlement à la question, je fais un petit cavalier en demandant à M. ROY s'il peut me fournir un plan de circulation pour les deux roues motorisés ou non motorisés dans la Boucle.

M. Michel JOSSE : Je renchéris sur ce que vient de dire Catherine COMTE-DELEUZE ; il faudrait penser aux personnes qui viennent à la Mairie soit en mobylette ou en vespa chercher des documents. Ce serait bien qu'il y ait une possibilité de tarif à l'heure. Et puis j'avais pensé aussi à la cylindrée : de 0 à 125 cm³, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir un autre tarif aussi ?

M. Jean-Claude ROY : Il s'agit d'une grille tarifaire des abonnements qui sont calqués sur les mêmes familles d'abonnés que les voitures particulières.

La demande émane de propriétaires de motos qui ne trouvent pas de garage et qui souhaitent avoir un lieu pour déposer sous la formule de l'abonnement leur véhicule dans les parkings en ouvrage Marché Beaux-Arts et Mairie. C'est donc pour satisfaire à cette demande que nous faisons cette proposition pour un tiers de l'utilisation d'une place parce que ce qu'on constate dans les faits c'est qu'en moyenne les motards utilisent pour trois une place, d'où l'abonnement à 35 %. Ça correspond à une demande entre 10 et 15 pour le parking Mairie actuellement, c'est l'occupation qu'on a constatée durant cet hiver et pour assortir cet abonnement, nous proposons un service gratuit qui est souvent apprécié, c'est la consigne pour le casque et les vêtements personnels des motards. Donc cela correspond à une demande et apportera beaucoup de satisfaction.

Pour le tarif horaire, on applique celui des voitures mais je ne pense pas qu'il y aura de demande dans ce sens-là, généralement ce sont des gens qui viennent pour le mois ou pour la semaine à cet endroit. Les usagers qui utiliseront le parking pour deux ou trois heures paieront comme pour une voiture.

Mme Corinne TISSIER : Des informations vont être données par rapport au fonctionnement des deux roues non motorisés au centre-ville pour tenir compte de l'augmentation des zones piétonnes et correspondre au code de la route qui autorise la circulation des vélos dans les deux sens dans les zones piétonnes. Une information sera donnée sur les rues autorisées dans ce sens».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7 et favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ces tarifs qui entreront en vigueur le 1^{er} mars 2005.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.